

Le 27 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

28 zones prioritaires pour l'accès aux soins et la solidarité territoriale en Occitanie

L'Occitanie prépare les réponses aux besoins de santé de demain en prenant appui sur la dynamique et les initiatives concrètes des acteurs de proximité. Ce pari des territoires est désormais renforcé dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux qui va accentuer la solidarité territoriale entre médecins, pour garantir l'accès aux soins pour tous et partout. Dans notre région, 28 zones sont identifiées en priorité pour y déployer ces nouvelles mesures.

Dans la continuité du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril dernier, et face à l'urgence d'agir dans les territoires les plus en difficulté en matière d'accès aux soins, le ministère chargé de la santé vient de présenter la cartographie des zones prioritaires sur lesquelles sera mise en place la mesure de solidarité territoriale. Cette mesure sera lancée dès septembre dans le cadre d'une phase pilote afin de préparer sa montée en puissance à l'échelle nationale. L'identification de ces zones prioritaires constitue une première étape importante. Elles ont été définies à partir d'une cartographie élaborée sur la base des travaux nationaux de la DREES et finalisée après concertation territoriale entre ARS, élus locaux et Préfets.

Le pari des territoires : des solutions pour garantir l'accès aux soins

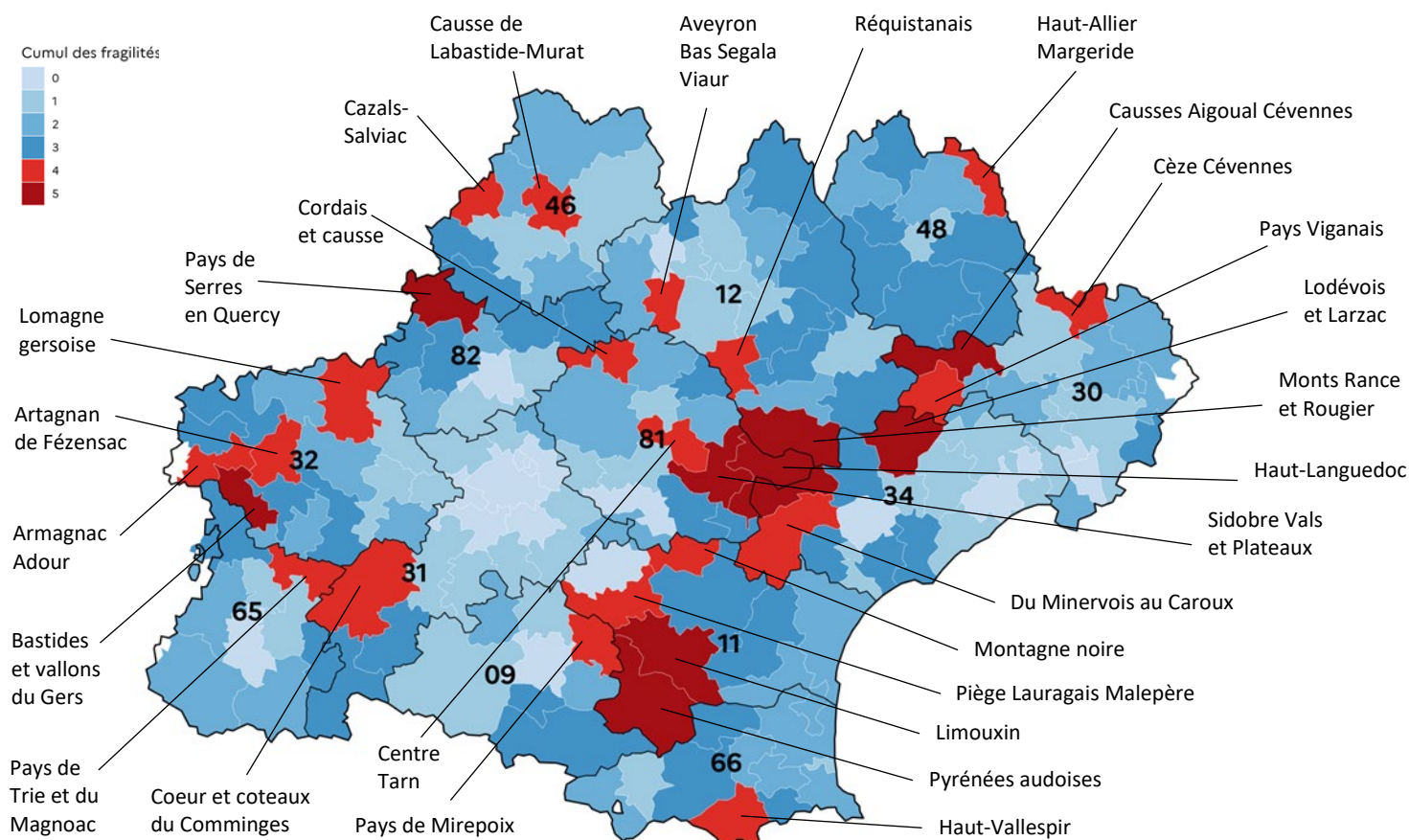
La dynamique de notre région ne doit pas pour autant masquer l'urgence de préparer l'avenir. Comme le rappelle régulièrement Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS : « *L'Occitanie apparaît aujourd'hui mieux pourvue en soignants que la plupart des autres régions de France, mais nous sommes confrontés à un double paradoxe : celui des fortes disparités qui marquent nos territoires et surtout celui de besoins de santé qui vont s'accroître très fortement dans les prochaines années. Nous sommes mobilisés pour anticiper ces difficultés à venir* ».

L'ARS Occitanie prépare les réponses aux besoins de santé de demain en prenant appui sur la dynamique et les initiatives concrètes des acteurs de proximité. Tous les dispositifs déjà déployés sur le terrain seront complétés par les mesures annoncées dans le cadre du nouveau Pacte de lutte contre les déserts médicaux. Concrètement, l'objectif est de permettre à tous les médecins généralistes volontaires de venir renforcer, sur une partie de leur temps, l'offre de soins dans chacune des zones identifiées comme prioritaires. Dès maintenant, des lieux de consultation dans ces territoires sont en cours d'identification, par les équipes de l'ARS et les élus locaux, pour offrir aux professionnels de santé solidaires des conditions d'exercice facilitées et de qualité. Cette mesure, très concrète, de solidarité territoriale s'ajoute aux autres mesures de ce pacte et, notamment, l'arrivée des internes de 4^{ème} année de médecine générale en appui partout sur le territoire, en particulier dans les zones sous-denses.

.../...

28 zones prioritaires pour l'accès aux soins et la solidarité territoriale en Occitanie

Dans notre région, 28 intercommunalités sont identifiées à fort indice de vulnérabilité pour l'accès aux soins. Elles regroupent 323 497 habitants, soit environ 5,3% de la population.



Ensemble, nous pouvons faire reculer les déserts médicaux et garantir à chaque citoyen un accès effectif aux soins dans chaque territoire

« Dans chaque territoire, les ARS et les préfets, en lien avec les élus locaux, ont diagnostiqué la vulnérabilité en termes d'accès aux soins de leur population. Cette cartographie était indispensable mais les inégalités ne sont pas seulement statistiques : elles pèsent chaque jour sur la vie de millions de Français vivant dans une commune isolée, de familles ne trouvant pas de médecin traitant, de soignants souffrant d'être en première ligne, isolés. Ce mécanisme de solidarité territoriale repose sur une conviction : l'accès aux soins ne peut plus dépendre uniquement de la bonne volonté ou du sacrifice de quelques-uns, il doit être garanti dans un principe de solidarité et de fraternité. L'engagement des médecins est la clé de la transformation que nous engageons. » a déclaré Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

« Trop souvent, l'accès aux soins pour les Français se heurte à des délais inacceptables, à des distances infranchissables, à des découragements silencieux. Cette réalité, je l'ai vécue comme médecin, je veux la résoudre aujourd'hui comme ministre. Pour les Français, la santé ne peut plus être un parcours du combattant. Elle doit redevenir pour eux, grâce à nos soignants, un parcours de confiance. » a précisé Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et l'Accès aux soins.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr